



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

installations classées

Question écrite n° 36099

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les deux incidents qui se sont produits en moins d'un mois à la raffinerie de Feyzin près de Lyon où des fumées noires ont été rejetées dans l'air de toute l'agglomération lyonnaise. Les riverains de la raffinerie et les habitants de l'agglomération s'inquiètent pour leur sécurité. Bien que selon Total, «la combustion des gaz à la torche ne génère aucun produit toxique », il lui demande quelles sont les conséquences de ces incidents sur la santé des habitants de l'agglomération et notamment des enfants et des personnes âgées.

Texte de la réponse

Au cours de l'été 2013, une torche de la raffinerie de Feyzin a effectivement fonctionné à deux reprises. Une torche est utilisée comme élément de sécurité relié aux différentes unités d'une raffinerie ou d'un site de pétrochimie. En cas de déréglage d'une ou plusieurs unités, les gaz sont envoyés à la torche pour y être brûlés et éviter ainsi des augmentations de pression dans ces unités. Tout comme une chaudière ou un four, la torche produit des composés de combustion dans l'atmosphère. À la suite des 2 incidents du 16 juillet et du 14 août 2013, qui n'ont pas la même cause d'après l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), l'organisme régional agréé Air Rhône Alpes a analysé l'impact sur la qualité de l'air dans un rayon de 4 km autour du site. Aucun seuil de la qualité de l'air n'a été dépassé, les principaux polluants surveillés étant les particules, le dioxyde de soufre et les composés organiques volatils.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36099

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 8918

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 4052